DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

CANTON DE LE CATEAU

FXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE

BUSIGNY

OBJET: Taux d'imposition des taxes pour 2024.

Séance ORDINAIRE

12 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de Didier MARÉCHALLE, Maire, à la suite de la convocation du 03 avril 2024, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Président: Monsieur Didier MARÉCHALLE, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 19

16 présents : Didier MARÉCHALLE, Maire, René SCAILTEUX, 1er adjoint, Nicole GOURMEZ, 2ème adjoint, Francine RICHEZ, 4ème adjoint, Julien GOEMAERE, 5ème adjoint, Franck DEFOSSEZ, Marie-Françoise BUISSET, Hervé SÉRUSIER, Cécile COLPIN, Stéphane LEBLEU, Pierre CZERIBA, Christian PECQUEUX, Marie-Thérèse DESICY, William LEMAIRE, Fabienne DUBUS, Annie WYART.

1 absente: Mme Chloé GOMANNE

2 Procurations: Christophe LEBRUN à Marie-Françoise BUISSET Angèle DUPUY à Didier MARÉCHALLE

Secrétaire de séance : Madame Annie WYART.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire les taux d'imposition existant pour l'année 2024 soit :

Taxe Foncière (bâti):

34,21 %

Taxe Foncière (non bâti): 51,47 %

Et de voter la taxe d'habitation des résidences secondaires THRS à 16.28 %

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent ces taux d'imposition pour 2024.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,

Annie WYART

Le Maire,

Didier MARÉCHAL

Certifié exécutoire par la transmission en Sous-Préfecture le 15 avril 2024 et l'affichage à Busigny le 15 avril 2024